

MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

REGLEMENT D'APPEL PUBLIC A LA CANDIDATURE

Le pouvoir adjudicateur : Mairie de Saint-Nazaire

**PLACE FRANCOIS BLANCHO
BP 416
44606 SAINT-NAZAIRE CEDEX**

Objet de la consultation :

**RENOUVELLEMENT DE LA SCENOGRAPHIE DE "ESCAL'ATLANTIC", CENTRE
D'INTERPRETATION DES PAQUEBOTS - MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE**

**Etablie en application du Code des Marchés publics - Décret n°2006-975 du 1er août
2006**

**La procédure de consultation utilisée est la suivante :
Procédure adaptée en application de l' (des) article 26-II-4 du Code des Marchés
publics - Décret n°2006-975 du 1er août 2006**

Date et heure limites de remise des candidatures :

Le lundi 11 JANVIER 2010 à 12:00

REGLEMENT D'APPEL PUBLIC A LA CANDIDATURE

SOMMAIRE

Article 1 - Objet	3
Article 2 - Définition de la procédure	3
Article 3 - Dispositions générales	4
3-1-Décomposition en lots	4
3-2-Nombre de candidatures retenues	4
Article 4 - Présentation des candidatures.....	4
Article 5 - Critères relatifs à la sélection des candidats.....	5
Article 6 - Conditions d'envoi ou de remise des candidatures	6
Article 7 - Renseignements complémentaires.....	6

Article 1 - Objet

Le présent appel public à la concurrence a pour objet de sélectionner les candidats admis à présenter une offre lors de la consultation portant sur les prestations désignées ci-après :

RENOUVELLEMENT DE LA SCENOGRAPHIE DE "ESCAL'ATLANTIC", CENTRE D'INTERPRETATION DES PAQUEBOTS MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Calendrier prévisionnel (à titre indicatif) :

- Fin janvier : envoi du D.C.E (incluant le préprogramme) aux candidats admis à présenter une offre
- Visite du site (obligatoire) : lun 01 au ven 05/02, sur rendez-vous
- Remise des offres pour la mission de maîtrise d'œuvre : 22 février 2010
- Audition des candidats retenus : 2^e quinzaine de mars 2010
- Notification du marché de maîtrise d'œuvre : mai 2010
- Phase conception : 9 mois (fin : 30 janvier 2011)
- Remise projet DCE travaux : 2 mois (fin : 31 mars 2011)
- Notification des marchés de travaux (juillet-août 2011)
- Début de fabrication et production : septembre 2011
- Début des travaux : novembre 2011
- Livraison : mars 2012

Article 2 - Définition de la procédure

La procédure retenue est la suivante :

Procédure adaptée passé en application de l'article 26-II-4 du Code des Marchés publics - Décret n°2006-975 du 1er août 2006.

Cette procédure se décompose en deux phases :

- l'appel public à la concurrence, qui a pour objet d'arrêter la liste des candidats admis à présenter une offre;
- la consultation, qui a pour objet de retenir une ou plusieurs offres.

Mission de maîtrise d'œuvre sans OPC ni SSI, avec ESQ, APS, APD, ACT, PRO, VISA, DET, AOR

Attention visite sur site obligatoire voir calendrier.

Description succincte :

Ouvert en 2000, Escal'Atlantic, équipement culturel et touristique, offre sur 3500 m² un parcours sur le thème des paquebots de ligne.

Installé dans l'ancienne base sous-marine, le parcours entièrement scénographié propose au visiteur de découvrir divers espaces caractéristiques de ces navires, évoquant des paquebots célèbres construits à Saint-Nazaire (Normandie, France,...), des destinations, des passagers connus ou anonymes... Les décors, empruntant à plusieurs périodes des XIXe et XXe siècles, invitent le public à "voyager" à bord d'une évocation de paquebot.

Escal'Atlantic accueille environ 100 000 visiteurs à l'année. S'y ajoutent les personnes participant aux "événements" (une cinquantaine) organisés dans le cadre d'une politique de développement du tourisme d'affaires. Certains espaces sont alors loués en soirée à des entreprises pour des séminaires et soirées d'affaires.

Au bout de dix ans d'ouverture, le constat est fait d'une érosion de la fréquentation. Par ailleurs, la Ville de Saint-Nazaire, par l'intermédiaire de l'Ecomusée, a acquis une collection importante d'objets de paquebots : mobilier, œuvres décoratives, arts de la table, ... Afin de valoriser ce patrimoine tout en renouvelant l'offre culturelle et touristique de l'équipement et son attractivité, un projet muséographique est engagé pour une ouverture prévue en avril 2012.

Le renouvellement du parcours est nécessaire pour :

- l'inscrire de manière plus affirmée dans une logique culturelle et interprétative complète, en renforçant le contenu patrimonial,
- développer et fidéliser les publics,
- élargir sa notoriété et son rôle de tête de pont de l'offre touristique,
- soutenir la fréquentation et assurer un nombre de visiteurs compatible avec l'équilibre financier de la structure.

Cette exposition semi permanente unique valorisera la collection exemplaire d'objets de paquebots, en utilisant un parcours aux qualités reconnues : l'immersion dans l'univers de ces navires.

Le projet vise à développer une expérience éducative non formelle, alliant émotion et raison, dont les objectifs généraux sont de :

- mieux organiser l'expérience de visite du parcours futur, globalement et espace par espace,
- tirer profit de l'esprit du lieu de la scénographie existante,
- remédier aux manques cognitifs et réflexifs,
- rendre le récit plus lisible pour le visiteur.

L'équipe de maîtrise d'œuvre devra donc s'appuyer sur le parcours actuel. Les présentations et les dispositifs nouveaux devront s'y intégrer en tenant compte de l'esprit du lieu, à l'opposé d'une création ex-nihilo :

- inscrire le projet muséographique dans un parcours existant sans modification radicale, ni architecturale, ni des espaces scénographiés, dans le respect des contraintes budgétaires et des contraintes de sécurité
- conserver une grande partie des structures et des décors en place, constituant l'objet même de la visite, porteur d'un récit évocateur.
- La mission s'appuiera sur un programme qui a permis de revisiter l'équipement existant en travaillant sur son sens et sur une nouvelle approche cohérente des contenus.

Le programme, déclinant les objectifs, les thèmes, les artefacts présélectionnés, les approches de communication, les types de médiation autonomes espace par espace sera remis aux candidats admis à présenter une offre. Il sera complété par des préconisations faites par notre assistant à maîtrise d'ouvrage en matière de multimédias et audiovisuels qui accompagnera ensuite chacune des phases (avis sur les DCE et les choix techniques, suivi de production et tests).

Les interventions scénographiques auront pour principes de :

- soutenir l'approche des contenus par les visiteurs dans une démarche d'interprétation,
- présenter les œuvres en assurant leur pérennité par le respect des normes de conservation et ne pas « accessoriser » la collection,
- proposer des solutions créatives pour les 4 projections de grandes dimensions du parcours,
- prendre en compte et mettre en œuvre une dimension plus participative des visiteurs et particulièrement du public familial.

Des interventions architecturales sont également prévues : création d'une rampe de sortie intégrée à la scénographie, installation d'un ascenseur dans une trémie existante, aménagement d'un nouveau bloc sanitaires dans le parcours, veille sur les installations scénographiques qui auraient une incidence sur la superstructure.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition en lots

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

3-2-Nombre de candidatures retenues

Au terme de l'appel public à la concurrence, il est fixé un nombre minimal de 5 candidats et un nombre maximal de 8 candidats admis à remettre une offre.

Les groupements sont autorisés en groupement solidaire.

La mission relative à la scénographie devra être assurée par le mandataire.

Article 4 - Présentation des candidatures

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

SOIT :

Telles que définies dans le code des Marchés Publics en ses articles 43, 44 et 45 :

- Des renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat, des documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager.
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- La déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir ;
- Les certificats et déclarations sur l'honneur pour justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales dûment datée et signée (art. 46 et 53 III du CMP) ;
- Les documents ou attestations figurant à l'article R 324-4 du code du travail ;
- L'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail.

SOIT :

Les imprimés DC4, DC5, DC6 et DC7 dûment remplis et signés

Le DC7 peut être remplacé par une attestation sur l'honneur par laquelle le candidat atteste avoir satisfait aux obligations fiscales et sociales correspondant à sa situation.

(les imprimés DC4, DC5, DC6, DC7 sont disponible sur le site Internet <http://www.minefe.gouv.fr>)

Un ou des scénographes (mandataires) ayant des compétences et références en scénographie d'interprétation et d'objets de collection et en design complétés par une compétence en graphisme d'exposition, un architecte inscrit à l'ordre.

Autres informations concernant les documents à remettre par les candidats pour la présentation des références :

Forme imposée par le maître de l'ouvrage :

. Présentation des références réalisées les 3 dernières années :

Pour chaque référence, une fiche, précisant l'opération réalisée ou en cours de réalisation de même nature que l'objet du concours, détaillant :

- nom et adresse du maître d'œuvre
- mention du statut de mandataire ou non
- composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- description succincte de l'opération (programme et lieu)
- surfaces
- coûts (HT) des réalisations scénographiques et des travaux en bâtiments
- année de réalisation
- type de mission

Mentionner en priorité les références obtenues en matière de :

- de scénographie d'interprétation et de scénographie d'objets de collection,
- de design,
- de graphisme d'exposition,
- d'architecture

. Une déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

Article 5 - Critères relatifs à la sélection des candidats

Le jugement des candidatures sera effectué au moyen des critères suivants :

1. références : références complètes sur les 3 dernières années d'activités, en mettant en évidence les références obtenues en matière de scénographie d'interprétation (incluant des dispositifs multimédia) et de scénographie d'objets de collection, d'architecture dans le cadre scénographique, de graphisme d'exposition. Indiquer pour chaque référence si le candidat était mandataire (en cas de référence obtenue en groupement d'entreprises).

2. compétences : le candidat devra justifier de compétences dans les domaines suivants, au minimum :

- scénographie d'interprétation et scénographie d'objets de collection, y compris l'éclairage,
- design,
- graphisme d'exposition,
- architecture (pour l'installation d'un ascenseur dans une trémie existante, de blocs sanitaires, la réalisation d'une rampe ou escalier de sortie et une veille sur les installations qui auraient une incidence sur la superstructure),

En fonction de la composition et des compétences de son équipe, le candidat pourra s'il le juge utile s'adjoindre les compétences d'un bureau d'études Fluides (courants forts, courants faibles, ventilation chauffage) pour la prise en compte notamment des prestations d'éclairage.

3. moyens : le candidat fournira la liste exhaustive de ses moyens en matériel et en personnel, dont il dispose pour la réalisation de marchés de même nature, de manière à ce que le pouvoir adjudicateur puisse apprécier sa capacité à répondre aux besoins du présent marché.

Article 6 - Conditions d'envoi ou de remise des candidatures

Remise des plis sur support papier :

Les candidats transmettent leur candidature sous pli cacheté contenant une enveloppe également cachetée.

- L'enveloppe devra porter la mention : **CANDIDATURE - RENOUVELLEMENT DE LA SCENOGRAPHIE DE "ESCAL'ATLANTIC", CENTRE D'INTERPRETATION DES PAQUEBOTS - MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE - NE PAS OUVRIR**

L'enveloppe contiendra les justificatifs visés à l'article 44 du Code des Marchés Publics et à l'article 45 du Code des marchés publics ; ainsi qu'au règlement d'appel à candidature.

Les candidatures devront être remises contre récépissé à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville - **Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique** - 2ème étage (aile est)

ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à l'adresse ci-dessous :

Hôtel de Ville
Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique
BP 416
44606 Saint-Nazaire cedex

par pli recommandé avec avis de réception postal. Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement d'appel public à candidature ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

Remise des plis par voie électronique :

Conformément aux dispositions de l'article 56 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur accepte la transmission des offres des candidats retenues par voie électronique à l'adresse suivante :

www.carene-epp.cce.bull.fr

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du Code civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'Arrêté du 28 août 2006 pris en application du I de l'article 48 et de l'article 56 du code des marchés publics et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés.

Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché, les candidats peuvent s'adresser à :

1) Renseignements administratifs

Correspondant : Mme Sauzet

Adresse : Hôtel de Ville

Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

2ème étage (aile est)

44606 Saint-Nazaire cedex

Téléphone : 02.40.00.41.63

Fax : 02.40.00.40.38

Courriel : mao@mairie-saintnazaire.fr

Adresse internet : www.carene-epp.cce.bull.fr

2) Renseignements techniques

Correspondant : Tiphaine YVON

Adresse : SAINT-NAZAIRE TOURISME PATRIMOINE

3 bd Légion d'Honneur

BP 173

44613 Saint Nazaire cedex

Téléphone : 06.84.64.07.17

3) Renseignements sur les voies et délais de recours

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Direction des Affaires Juridiques & de la Commande Publique, situé place François Blancho - BP 416 - 44606
SAINT NAZAIRE Cedex
Téléphone : 02.40.00.41.63 - Fax : 02.40.00.40.38
Courriel : mao@mairie-saintnazaire.fr

Organisme chargé des procédures de recours et auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus
concernant l'introduction des recours :
Tribunal administratif de Nantes, situé 6 Allée de l'île Gloriette - BP 24111 - 44 000 NANTES
Tel : 02-40-99-46-00 Fax : 02-40-99-46-58
Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr
URL : <http://www.ta-nantes.juradm.fr>